

## **REGLEMENT MAYO MOUYE 2011**

**Piscine LAC DES REVES – SIBLU**  
**Route de Pérols - 34970 LATTES**

**2 au 4 juin 2011**

**Remise des Prix le 4 Juin 2011 à 17 h 30**

**Challenge aquatique ouvert à tout public – Il suffit de savoir nager**  
**Le challenge n'est pas chronométré**

### **Article 1 – Lieu – Date – Horaires**

Le Challenge « Mayo Mouyé » est organisé par l'USSEP (Unité Santé Social et Profession) du Jeudi 2 juin au Samedi 4 juin (week-end de l'Ascension), à la Piscine du Centre de Vacances SIBLU « LAC DES REVES » Route de Pérols – 34970 LATTES.

aux horaires d'ouverture de la piscine :

- **Jeudi 2 juin** 10 h à 12 h - 14 h à 18 h
- **Vendredi 3 juin** 10 h à 12 h – 14 h à 18 h
- **Samedi 4 juin** 10 h à 15 h non stop

La remise des Prix est prévue :

- **Samedi 4 juin à 17 h 30, après la fermeture du Challenge**

Suivie du « Verre de l'Amitié » offert par Siblu pour les Participants.

Ce challenge s'intègre dans trois « Journées Exceptionnelles au Lac des Rêves », en accord et avec la collaboration de la Direction Siblu. Il permet l'accueil des familles et des participants.

La piscine du Lac des Rêves est chauffée quel que soit le temps.

### **Article 2 – Publics et Objectifs**

**Mayo Mouyé** est une manifestation de **Solidarité Publique**. Il s'agit de mobiliser, autour d'une opération caritative de prévention santé sur le handicap, un large public sur les zones d'attraction, motivé pour soutenir la santé.

Manifestation sportive ludique, elle permet le lien social d'une population solidaire, et véhicule les informations sociales et santé nécessaires à l'intégration des personnes en difficultés d'insertion. **C'est un challenge intergénérationnel.**

### **Article 3 – Concept**

Chaque participant doit nager le maximum de mètres possible, au moins 25 mètres (un aller-retour de largeur de piscine Siblu) sans s'arrêter. Il n'est pas chronométré et peut participer durant les trois jours. Il a droit à quatre participations d'un quart-d'heure.

L'ensemble des mètres cumulés, tous nageurs confondus, constituera le Challenge 2011, record à battre en 2012. **Il s'agit de battre en 2011 les 82 375 mètres nagés en 2010.**

### **Article 4 – Maillot de bain**

Le maillot de bain est obligatoire.

### **Article 5 – Technique et contrôle**

Toutes les nages sont autorisées. Le mode de départ est au choix des participants.

Palmes, planches et autres matériels facilitant l'épreuve sont interdits.

Les participants nagent dans les couloirs délimités par la Direction de la piscine.

Des arbitres de lignes contrôlent la distance des mètres nagés par chaque participant.

### **Article 6 – Catégories**

Les participants peuvent se présenter dans les catégories suivantes, du 2 au 4 juin 2011 aux heures d'ouverture de la piscine :

**Catégories** : l'âge pris en compte est celui de la personne à la date d'ouverture du Challenge ; la date de naissance doit être justifiée.

- Participants à titre individuel
  - . Enfants : - 8 ans – 8/10 ans - 11/13 ans
  - . Juniors : 14/17 ans
  - . Adultes : 18/59 ans
  - . Seniors : à partir de 60 ans

Pour les mineurs, la présence des parents est obligatoire.

- Participants à titre collectif
  - . Associations et groupes diversifiés (hors professionnels ou assimilés)

### **Article 7 – Gestion des mètres**

La gestion des mètres est faite individuellement et par groupe par les organisateurs au fur et à mesure du passage en piscine.

## **Article 8 – Classement et récompenses**

Le **Diplôme Mayo Mouyé 2011** ainsi qu'un **sac Axa** est offert à chaque participant. Coupes, médailles et lots sont attribués à chacun des vainqueurs, à titre individuel et en groupes lors de la remise des prix.

### **Calcul des récompenses :**

- Participants à titre individuel

. Le vainqueur est le participant ayant nagé le plus de mètres durant la durée du Challenge, calculé de la façon suivante :

**Nombre total de mètres nagés/4 participations possible durant les trois jours**

**C'est la moyenne qui est prise en compte**

. Vainqueurs par niveau et par catégorie : Enfants, Juniors, Adultes, Seniors

- Associations sportives et groupes assimilés

. Le groupe vainqueur est celui dont les participants ont nagé le plus grand nombre de mètres cumulés, calculé sur le rapport suivant :

**Nombre total de mètres nagés par le groupe/nombre de participants**

**C'est la moyenne qui est prise en compte**

. Vainqueurs par niveau et par catégorie : idem Individuel

. Chacun peut s'inscrire simultanément en Individuel et en Groupe.

. Un **Prix de la Solidarité** est attribué au groupe ayant déplacé le plus grand nombre de participants, quel que soit le nombre de mètres nagés.

**Les mètres nagés cumulés par l'ensemble des participants représentent le Résultat du Challenge Mayo Mouyé 2011. Le trophée est remis et conservé par la Piscine.**

## **Article 9 – Inscriptions**

**Les Participants extérieurs au Parc peuvent s'inscrire le jour même du challenge, à l'entrée du Lac des Rêves.**

Leur droit d'entrée au Parc est conditionné par cette inscription, seul moyen d'obtenir un fun pass pour l'accès à ces Journées exceptionnelles de Challenge. La liste des Participants est communiquée à la Direction Siblu.

La participation à ces trois journées s'élève à **5 euros au profit de l'USSEP** pour toutes personnes extérieures au Parc. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de six ans. Les personnes s'inscrivant en Individuel et en Groupe règlent 2 participations, soit 10 euros.

Le nombre des participants peut être limité pour des raisons de sécurité et reste à la discrétion du Responsable du Parc. Les visiteurs extérieurs sont admis dans le Parc sous la responsabilité de l'USSEP.

Les Propriétaires et Locataires de mobil-homes possédant déjà leur fun-pass d'entrée s'inscrivent au Challenge auprès du Stand d'Enregistrement des Participants à l'intérieur de la piscine pour **2 euros au profit de l'USSEP**.

## **Article 10 – Parrains et Partenaires**

Les collectivités, institutions, entreprises, associations, parrains et partenaires de **Mayo Mouyé** peuvent créer une équipe en leur nom. Ils versent un **droit d'inscription de 200 euros** à l'USSEP couvrant l'accès au fun pass des participants. **Ils peuvent également apporter un chèque de Solidarité lors de la Remise des Prix.**

Ce système permet une reconnaissance de Solidarité Publique au sein du groupe.

## **Article 11 – Activité annexe**

**Stands, Tombola et Super-tombola** : une tombola tous tickets gagnants s'ajoutent à ces Journées exceptionnelles pour les familles et les enfants. Les gros lots de la Super-tombola seront tirés au sort lors de la Remise des Prix du samedi 4 juin.

Animations sportives, démonstration de gymnastique, et spectacles sont présentés par l'équipe d'animation de Siblu et les associations participantes.

**Restauration, snack, bar sur place.**

## **Article 12 – Dons – Adhésions – Information - Inscription**

La participation au challenge est un acte de Solidarité publique, un **Appel à la générosité dans le cadre de la Prévention Santé par le Sport pour toute maladie chronique invalidante.**

**Chacun peut faire un don, témoin de sa satisfaction et de son engouement pour ces deux journées ludiques.** Quel qu'en soit le montant, ce don est un acte de Solidarité et de Lutte pour la vie.

Pour tout don, un reçu Cerfa pour déduction fiscale lui est délivré ainsi qu'un abonnement au périodique trimestriel de l'association « InfoSEP », source d'informations médicales et sociales. Les participants ont également la possibilité de prendre une adhésion, et s'inscrire au programme d'insertion sociale de l'USSEP, à partir de 25 euros/an.

## **Article 13 – Assurances**

Les organisateurs USSEP souscrivent à une police d'assurance de responsabilité civile. Tous participants à ces journées de challenge sont sous la responsabilité de l'USSEP, en tant qu'usagers.

## **Article 14 – Sécurité - Infrastructure**

La sécurité et l'infrastructure sont assurées par Siblu « Lac des Rêves ».

## **Article 15 – Engagement**

L'engagement de chaque partenaire et participant implique l'acceptation du présent règlement.

USSEP/SIBLU – Challenge 2011